



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Le directeur

Lille, le 20 mars 2023

Monsieur le président,

Le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de votre communauté d'agglomération a été adressé aux services de l'État par un courrier reçu le 5 décembre 2022.

Je tiens à saluer l'engagement de la Porte du Hainaut et de ses équipes qui ont donné une ambition à ce projet de PCAET.

Ce PCAET confère à votre territoire la responsabilité de coordonner la transition énergétique sur son territoire par la mise en œuvre de partenariats associant différents acteurs socio-économiques et est le moyen de préparer votre territoire aux changements profonds que va engendrer le changement climatique.

Votre projet de PCAET s'illustre par l'inscription de votre territoire et de ses habitants dans des initiatives dynamiques. J'ai noté en particulier la création d'un projet alimentaire territorial permettant de tendre vers une autonomie alimentaire, d'accroître le dynamisme de l'économie locale du territoire et d'associer activement les habitants.

Toutefois, les objectifs de votre projet de PCAET ne visent pas la neutralité carbone du territoire en 2050. La trajectoire pour atteindre cet objectif national, fixé dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et repris dans la stratégie nationale bas carbone du 21 avril 2020, consiste à diviser au moins par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. De même vos objectifs en matière de réduction de la consommation énergétique de votre territoire et de développement des énergies renouvelables m'apparaissent en deçà du cap fixé au niveau national et régional. Par conséquent, je vous invite à relever l'ambition de votre PCAET sur ces sujets.

Le territoire de la Porte du Hainaut est couvert par le plan de protection de l'atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais et votre projet de PCAET ne comporte pas de plan d'actions sur la qualité de l'air (PAQA) comme prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM).

Les effets du changement climatique sont déjà tangibles ce qui nécessite de s'y adapter dès aujourd'hui. Votre PCAET mériterait d'approfondir davantage cet aspect. En particulier, la réduction de l'artificialisation des sols agricoles mériterait d'être plus ambitieuse.

L'élaboration du plan climat n'est que la première étape de la démarche « air énergie climat » de votre territoire. Le succès repose, d'une part, sur l'animation et la mobilisation des pilotes et des partenaires des actions et, d'autre part, sur votre capacité à mener à bien les actions dont la collectivité est elle-même responsable. Ce travail nécessitera de définir les modalités de gouvernance du PCAET et d'affecter des

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

moyens humains à la mise en œuvre du plan climat et de les maintenir sur le long terme.

Vous trouverez dans l'annexe jointe à ce courrier, en application de l'article R.229-53 du code de l'environnement, des observations plus précises sur les compléments à apporter au regard du cadre réglementaire, ainsi que des suggestions pour amplifier ou compléter certaines actions.

Votre projet de PCAET devra par la suite être soumis à la participation du public par voie électronique. Il pourra alors être approuvé par délibération de la communauté d'agglomération et déposé sur la plateforme nationale des PCAET.

Les services de la DREAL Hauts-de-France et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la suite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement des Hauts-de-France

Julien Labit

Monsieur Aymeric ROBIN
Président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
Site Minier de Wallers-Arenberg
Rue Michel-Rondet – BP 59
59135 WALLERS-ARENBERG

44, rue de Tournai - CS 40 259:- 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)